



Remplacement poste après cdd de 18 mois

Par **titeartist**, le **28/04/2008** à **12:51**

Bonjour,

Ayant effectué un CDD de 18 mois pour surcroit d'activité, maintenant je resigne un CDD pour remplacement congé parental 6 mois.

Mon employeur doit-il me payer mes 10% d'indemnités à la fin des 18 mois ou alors quand je finirai mon CDD pour remplacement congé parental?

Aussi mon employeur peut-il embaucher quelqu'un pour me remplacer au poste que j'ai effectué 18 mois sans aucun délai d'attente entre le moment où je suis partie et où l'autre personne pourrait arriver?

Merci d'avance.